ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Sapeurs-pompiers volontaires

Question écrite n° 11404

Texte de la question

M. Francois Rochebloine appelle l'attention de M. le ministre du budget sur le probleme du paiement des vacations promises par l'Etat aux sapeurs-pompiers volontaires mis a la disposition des jeux Olympiques d'Albertville, au titre du dispositif de securite. Il lui demande selon quel calendrier il entend prendre les mesures destinees a eteindre la dette que l'Etat a contractee aupres de ces personnels, qui mettent regulierement, et de facon volontaire, leur vie en danger pour le bien commun, certains ayant ete amenes, a cette occasion, a prendre des conges sans solde pour assurer une telle mission.

Texte de la réponse

Il est precise a l'honorable parlementaire que le remboursement par l'Etat des depenses engagees par trente-neuf departements pour contribuer, par la mise a disposition de sapeurs-pompiers, au dispositif de securite des jeux Olympiques d'Albertville qui s'eleve a 10,3 millions de francs, n'a pu etre effectue par le ministere de l'interieur sur ses disponibilites budgetaires. Toutes dispositions seront donc prises pour que ces credits soient degages sur le budget du ministere de l'interieur dans le courant du present exercice budgetaire ou, au plus tard, inscrits en loi de finances rectificative pour 1994.

Données clés

Auteur : M. Rochebloine François
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11404
Rubrique : Securite civile
Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement
Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 février 1994, page 837
Réponse publiée le : 6 juin 1994, page 2867